



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Fonction publique, du Travail
et de la Réforme du Service public



PACTE NATIONAL DE STABILITÉ SOCIALE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE

BILAN DE L'AN 1

AN

1

2

3

CONNAISSANCE
local Performance promotion

TRANSPARENCE
Inclusion souveraineté

Gouvernement

Jubal
Consensus Tripartisme

Paix **PACTE** **SOUTIEN**

Syndicats *Respect des droits* **Compétence** travail

Éthique **Jubbanti** Qualité

Patronat **Jub** Gouvernance



1^{er} mai 2025 - 1^{er} mai 2026

Sénégal
2050



“

J’avais instruit le Premier Ministre et l’ensemble des membres du Gouvernement à engager des concertations inclusives avec l’ensemble des partenaires sociaux, en vue de conclure un nouveau Pacte de stabilité sociale.

Je me réjouis de constater que ces séries de discussions, sous l’égide du Ministère du Travail, ont abouti à l’élaboration d’un projet de Pacte, désormais baptisé “Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable.

”

Sommaire

	Contexte de signature · Alliance tripartite Agenda Sénégal 2050	P. 4
	PRINCIPES ET VALEURS DU PACTE Valeurs cardinales · Objectif général Ambition · Durée	P. 6-7
	PNSS : UN ENGAGEMENT DES PARTIES Gouvernement · Organisations syndicales Organisations patronales	P. 8-11
	PLAN D'ACTION DU PACTE 10 produits majeurs articulés autour des engagements tripartites	P. 12-13
	BILAN ANNUEL DU PACTE Cadre juridique · Protection sociale · Dialogue social · Service public · Emploi · Agents de l'État	P. 14-21
	LA TRÈVE SOCIALE, UN OBJECTIF PAS ENCORE ATTEINT Grèves dans l'Éducation, la Santé et le secteur primaire	P. 22
	PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS Bilan des engagements syndicats, patronnat Orientations stratégiques	P. 22-23
	Bilan d'une première année · Engagement pour la suite	P. 24
	Album des événements phares	P. 25-26



Signé le 1^{er} mai 2025 sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre lors d'une cérémonie solennelle, le PNSS-CID scelle une alliance stratégique entre le Gouvernement, le Patronat et les centrales syndicales. Présenté au Chef de l'État en marge de la cérémonie de remise des cahiers de doléances, cet accord de nouvelle génération érige le dialogue social en levier fondamental de la souveraineté économique du Sénégal.

Parfaitement articulé à l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » et à la Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029), le Pacte définit un nouveau cadre de gouvernance des relations professionnelles. Sa mise en œuvre repose sur un socle de valeurs cardinales, au premier rang desquelles figurent le tripartisme, l'intégrité, la recherche du consensus et le culte de la performance. Par cet engagement mutuel, les parties signataires entendent substituer durablement la culture du partenariat à celle de la confrontation, afin de bâtir une économie compétitive fondée sur le travail décent et l'équité sociale. Si le document a été paraphé et signé par le Gouvernement, vingt-quatre (24) centrales syndicales et quatre (4) organisations patronales, le processus d'élaboration du Pacte a tenu compte de la configuration plus ou moins complexe du monde syndical marqué par une pluralité des organisations et par un émiettement syndical dans les secteurs et branches d'activités.

Les orientations données par le Premier Ministre lors de la Grande Rencontre Tripartite du 27 février 2025 en termes d'inclusion et d'ouverture ont fondé la participation, dans

le processus de négociation, des syndicats professionnels des secteurs névralgiques. Il s'agit, pour l'Éducation et la Formation, des sept (7) syndicats les plus représentatifs regroupés autour du G7 avec une ouverture vers les autres cadres regroupant les syndicats moins représentatifs.

Pour le secteur de la Santé et de l'Action sociale, le Syndicat autonome des Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes du Sénégal (SAMES), la Fédération des Syndicats de la Santé (F2S), l'Alliance des Syndicats autonomes de la Santé (ASAS AND GUEUSSEUM) et le Syndicat autonome des Contractuels de la Santé et de l'Action sociale (SACSASS) ont pris part aux négociations du Pacte, au même titre que l'intersyndicale des travailleurs des collectivités territoriales et l'intersyndicale des agents du secteur primaire (Agriculture, Élevage et Pêche). Cette démarche inclusive a aussi permis de recueillir l'ensemble des attentes des organisations syndicales dans les secteurs public et privé.

Par ailleurs, pour le compte du patronat, quatre (4) organisations ont pris part aux travaux. Il s'agit du Conseil national du patronat (CNP), de la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), du Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES) et de l'Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS). Ces organisations ont mis en avant, dans leurs attentes, l'amélioration du climat des affaires, l'élaboration d'une politique d'emploi, le partage des informations à caractère économique et financier et l'apurement progressif de la dette intérieure.



PREMIER MINISTRE
OUSMANE SONKO

GOVERNEMENT



**MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**
ABASS SALL



**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DU SERVICE PUBLIC**
OLIVIER BOUCAL

4

ORGANISATIONS PATRONALES



**PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL
DU PATRONAT SÉNÉGALAIS**
CNP
BAÏDY AGNE



**PRÉSIDENT DE LA
CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES EMPLOYEURS DU SÉNÉGAL**
CNES
ADAMA LAM



**PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DES
ENTREPRISES DU SÉNÉGAL**
MEDS
MBAGNICK DIOP



**PRÉSIDENT DE L'UNION
NATIONALE DES COMMERÇANTS
ET INDUSTRIELS DU SÉNÉGAL**
UNACDIS
MOUSTAPHA LÔ

24

CENTRALES SYNDICALES



**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CNTS**
MODY GUIRO



**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
UNSAS**
YVETTE KEITA



**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CNTS/FC**
CHEIKH DIOP



**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CSA**
ÉLIMANE DIOUF

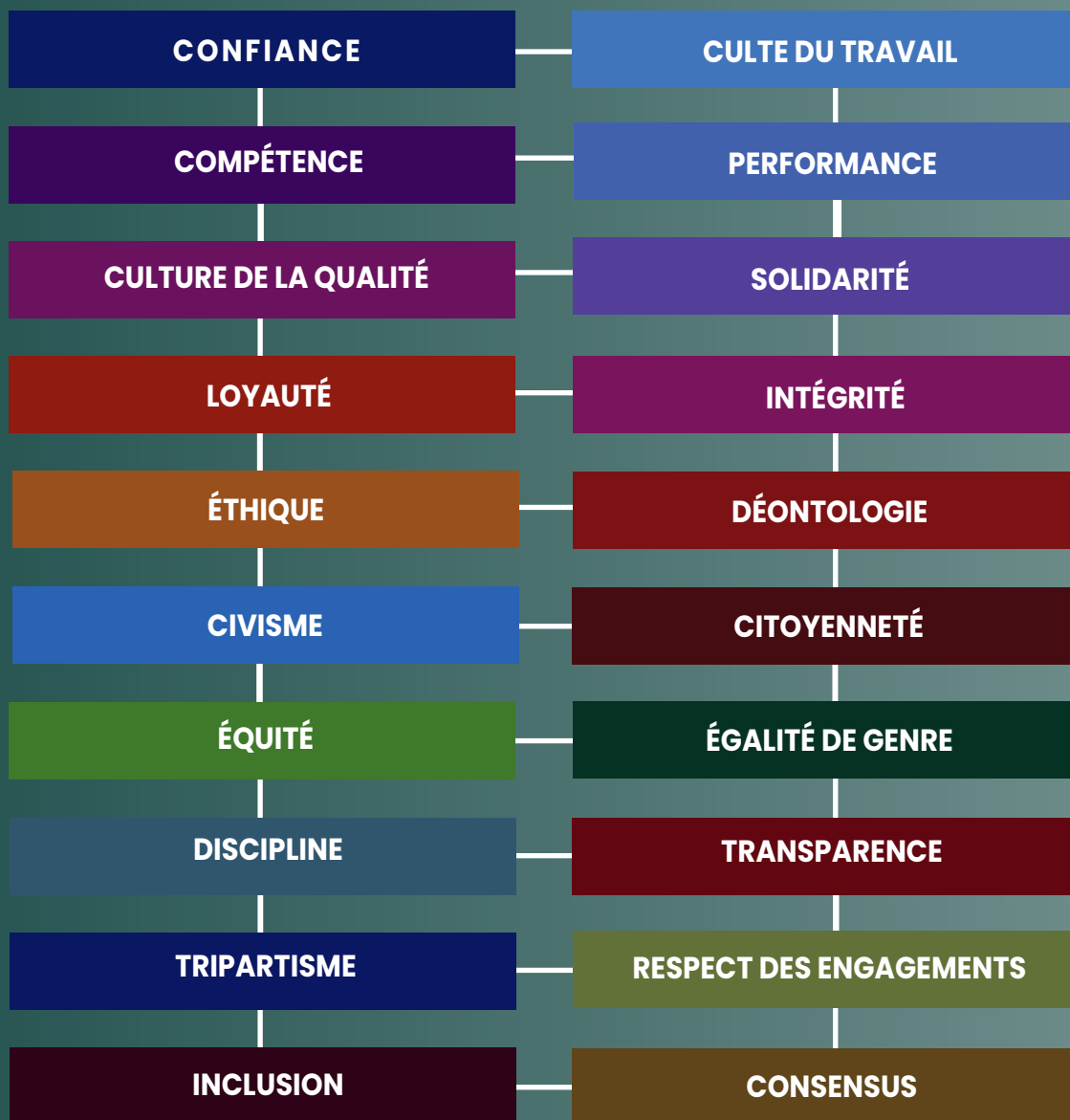
UDTS	CNTS/FC-A	FGTS/A	UDTS-FO	CTDS
CDSL	UNTD	UTLS/B	FNTS	CGTDS
CNTLS	USDS	CNSP	UTS	CFS
CDSA	COGES	STDS	UTLS/A	OGTS



PACTE NATIONAL DE STABILITÉ SOCIALE POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE

Principes et valeurs du PACTE

Le PNSS-CID puise sa légitimité dans une vision systémique du développement, articulée autour de fondements axiologiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Au plan politique, il s'inscrit dans la volonté de refonder le service public par la digitalisation et la modernisation de l'administration, tout en préservant la paix et la cohésion sociale.





**PACTE NATIONAL DE STABILITÉ SOCIALE
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE**

OBJECTIF GÉNÉRAL

CONTRIBUER À L'INSTAURATION D'UNE STABILITÉ SOCIALE PROPICE À UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE, À LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT PRODUCTIF ET À L'ÉQUITÉ SOCIALE.

AMBITION

DISTRIBUER ÉQUITABLEMENT LES FRUITS DE LA CROISSANCE ET RENFORCER LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.

DURÉE

TROIS (3) ANS

PNSS : un engagement mutuel

Des attentes librement exprimées, sont ressortis, d'une part, des engagements communs à toutes les parties, d'autre part, des engagements spécifiques à chacune d'elles.

ENGAGEMENTS COMMUNS

13

RESPECTER UNE TRÊVE SOCIALE D'UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS À COMPTER DE LA SIGNATURE DU PACTE

CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE FONDÉE SUR DES VALEURS ET UNE ÉTHIQUE SOCIALE

CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE

ASSURER LE PILOTAGE, L'ANIMATION ET LA VULGARISATION DU PACTE

FAIRE DU PACTE UN INSTRUMENT DE PAIX SOCIALE ET DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX

ŒUVRER À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET DÉVELOPPER UNE CROISSANCE SOUTENUE, FAVORISANT LA CRÉATION DE RICHESSE

CONSOLIDER ET RENFORCER LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'EMPLOI EFFICACE

RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT PRODUCTIF NOTAMMENT POUR LES JEUNES, LES FEMMES ET LES HANDICAPÉS

PROMOUVOIR UN DIALOGUE SOCIAL PRODUCTIF ET INCLUSIF

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT ET À L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

PROMOUVOIR UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS ET L'AMÉLIORATION DES PENSIONS ET DE LA GOUVERNANCE DES IPS

GOVERNEMENT | PATRONAT | SYNDICATS

CARTOGRAPHIE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT



Relativement à la prise en charge des revendications sectorielles, il convient de relever :



ENGAGEMENTS DES SYNDICATS



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CNTS
MODY GUIRO



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
UNSAS
YVETTE KEITA



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CNTS/FC
CHEIKH DIOP



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CSA
ÉLIMANE DIOUF

UDTS - CNTS/FC-A - FGTS/A - UDTS-FO - CTDS
CDSL - UNTD - UTLS/B - FNTS - CGTDS - CNTLS
USDS - CNSP - UTS - CFS- CDSA - COGES - STDS
UTLS/A - DGTS

SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE VERS LA FORMALISATION ;

CONTRIBUER À LA FORMATION DES TRAVAILLEURS EN MATIÈRE D'INNOVATION NUMÉRIQUE ET TECHNOLOGIQUE ;

FORMER ET ENCADRER LES TRAVAILLEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL ET EN PRODUCTIVITÉ AU TRAVAIL ;

CONTRIBUER À LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL ;

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SOCIALE ;

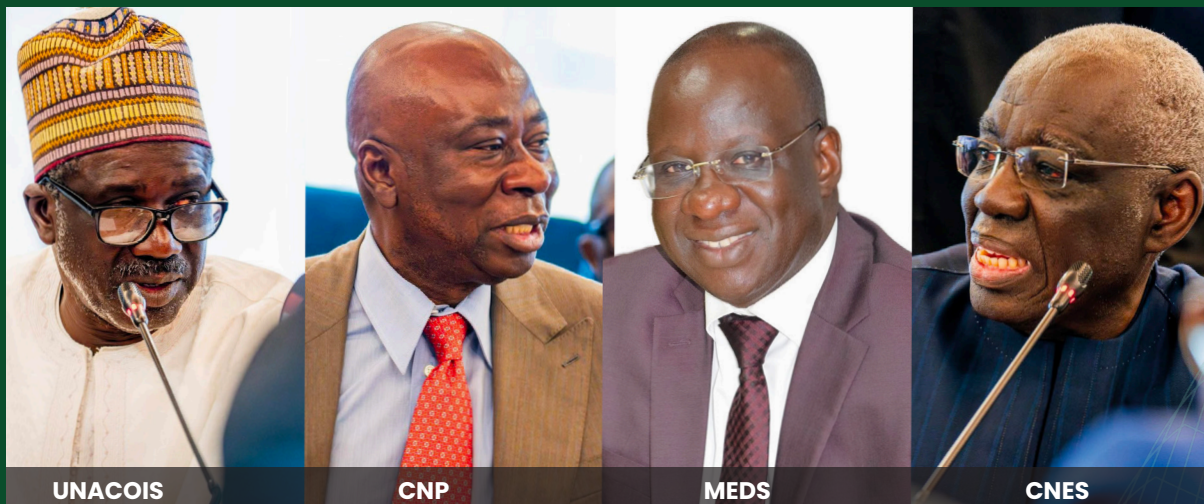
ORGANISER DES SÉANCES DE SENSIBILISATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ;

INCULQUER AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES LES NOTIONS DE CULTURE D'ENTREPRISE ET DES VALEURS CIVIQUES ET CITOYENNES.



ENGAGEMENTS DU PATRONNAT

Les organisations patronales, de leur côté, se sont engagées à :



UNACOIS

CNP

MEDS

CNES



CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES DANS LE CADRE DE L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION SÉNÉGAL 2050 ;



SENSIBILISER LES ENTREPRISES SUR LES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL ET DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ;



PROMOUVOIR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES ;



PROMOUVOIR LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX HAUTES INSTANCES DE GOUVERNANCE DANS LES ENTREPRISES ;



PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ;



PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



Plan d'action du PACTE

EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE, LES PARTENAIRES SOCIAUX ÉLABORENT, DANS UNE DÉMARCHÉ TRIPARTITE ET INCLUSIVE, UN PLAN D'ACTION CONTENANT DES ACTIONS SECTORIELLES PRÉCISES. (ARTICLE 19 DU PACTE)

Le plan d'action du PACTE a été effectivement élaboré avec toutes les parties. Ledit plan se décline en dix (10) produits majeurs qui répondent aux objectifs spécifiques du PACTE et qui tiennent compte des engagements pris par le gouvernement.



LES MÉCANISMES DE DIALOGUE SOCIAL ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE SONT RENFORCÉS ET MODERNISÉS

01

Ce produit vise à renforcer les capacités des acteurs du dialogue social. Les principales activités prévues sont la tenue de sessions de formation sur les bonnes pratiques en matière de dialogue social, la mise en place de comités de dialogue social (CDS) dans les ministères et structures publiques ainsi que dans les branches professionnelles et la réactualisation des conventions collectives obsolètes.

LE CADRE JURIDIQUE DU TRAVAIL DÉCENT EST AMÉLIORÉ

02

Ce produit vise à adapter le cadre juridique aux normes internationales, à faciliter la création de syndicats et à renforcer les moyens de l'administration du travail. Les principales activités prévues sont la réforme concertée du Code du Travail et du Code de la Sécurité sociale et de leurs textes d'application. Il vise également à assurer le respect de l'application de la législation sociale, le renforcement des pouvoirs juridiques de l'inspection du travail et des moyens d'intervention de l'Administration du travail, la promotion de la sécurité et santé au travail et la réforme du droit de la Fonction publique.

LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS EST RENFORCÉE ET ÉTENDUE Y COMPRIS DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

03

Ce produit vise à revaloriser les pensions de retraite, à étendre la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle et à améliorer la gouvernance des institutions de prévoyance sociale.

LES PARTENAIRES SOCIAUX SE SONT APPROPRIÉS LE PNSS-CID DANS TOUS LES SECTEURS

04

Ce produit vise à assurer la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du Pacte. Il passe par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication ainsi que le fonctionnement régulier de ses organes.

05

LE RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX LIÉ AUX LICENCIEMENTS EN COURS PAR LE DIALOGUE SOCIAL EST FACILITÉ

Ce produit vise à faciliter la réintégration des travailleurs licenciés dans les secteurs publics et parapublics par le dialogue social et la concertation.

06

LA QUALITÉ DES SERVICES SOCIAUX DE BASE EST AMÉLIORÉE

Ce produit est une réponse aux préoccupations des syndicats des secteurs de l'administration publique, notamment de l'Éducation et de la Formation, de l'Enseignement supérieur, de la Santé et de l'Action sociale, des Collectivités territoriales, des transports, etc. Il renferme des activités telles que la digitalisation des actes et procédures, l'amélioration et l'interconnexion des plateformes, la correction des disparités salariales dans la Fonction publique et l'instauration d'un système de rémunération juste et équitable. Il vise également la suppression progressive des abris provisoires et la promotion d'un enseignement de qualité.

07

LE SUIVI DES ACCORDS SIGNÉS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES SYNDICATS SECTORIELS EST ASSURÉ

Ce produit vise à assurer la mise en œuvre effective des engagements pris par le Gouvernement en matière de dialogue social et d'amélioration des conditions de travail. Il touche beaucoup de secteurs névralgiques et intéressent beaucoup de syndicats sectoriels.

08

L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EST AMÉLIORÉ

Ce produit vise à favoriser un climat des affaires propice à l'investissement et à la création d'emplois. Il propose une réforme du Code général des Impôts, la rationalisation des dispositifs d'appui et de financement des initiatives entrepreneuriales, le renforcement du dispositif de veille du contenu local et le renforcement de la capacité financière du Bureau de Mise à Niveau (BMN).

09

LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS ET DURABLES EST FACILITÉE

Ce produit vise la réalisation d'une étude diagnostique sur la situation de l'emploi, l'augmentation de l'enveloppe destinée à la Convention nationale Etat-Employeurs, la rationalisation des entités publiques chargées d'accompagner les demandeurs d'emploi. Il vise également le renforcement de la formation sur le digital, l'allègement fiscal au profit des jeunes Créateurs d'entreprises digitales durant les 5 premières années, la mise en place d'un système d'information intégré sur l'emploi et la territorialisation des Politiques publiques d'emplois.

10

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE EST RENFORCÉE

Ce produit vise à instaurer une culture de transparence avec la publication périodique des informations financières. Il promeut également la diffusion des politiques et programmes publics en langues locales et instaure un mécanisme de participation, de suivi et d'évaluation citoyenne des politiques publiques au niveau local.

Ces produits sont le fruit des engagements du Pacte. Ils sont déclinés en activités, parfois en sous activités, avec un échéancier, un budget et un responsable d'exécution. D'importantes activités ont été réalisées entre le second semestre 2025 et le premier semestre 2026.

1^{er} mai 2025 – 1^{er} mai 2026

Bilan annuel du PACTE

Depuis sa signature le 1^{er} mai 2025, le Pacte national de Stabilité sociale s'est imposé comme un levier majeur pour anticiper les tensions professionnelles. Si la période allant de fin 2025 à début 2026 confirme une exécution réelle des promesses de l'État, force est de constater que l'apaisement total du climat social n'est pas encore au rendez-vous. Des secteurs vitaux comme la Santé et l'Éducation ont connu des perturbations, exigeant des efforts de clarification des mesures déjà prises.

Des avancées significatives ont été enregistrées, notamment la réforme du cadre juridique du travail et la sécurité sociale, le renforcement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de travail, des services sociaux de base et la modernisation de l'administration.



1. Amélioration du cadre juridique du travail décent

L'un des piliers majeurs de l'action gouvernementale au cours de cet exercice a résidé dans la refonte en profondeur de la législation sociale. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la modernisation des instruments juridiques, visant à instaurer un environnement professionnel plus protecteur et conforme aux standards internationaux.

1.1. État d'avancement des réformes législatives et réglementaires

La réforme du cadre juridique du travail décent se trouve aujourd'hui dans une phase de finalisation. Le Gouvernement a procédé, lors de la réunion du Conseil des Ministres du 15 avril 2026, à l'adoption des projets de Code du Travail et de Code de la Sécurité sociale. Pour rappel, l'élaboration des différents textes a vu la participation des partenaires sociaux au sein d'un comité de pilotage. A cela s'ajoute l'examen des deux textes par le Conseil consultatif national du Travail et de la Sécurité sociale (CCNTSS).

Pour la Fonction publique, le projet de loi portant Statut général des fonctionnaires est en cours d'élaboration. Il en est de même du projet de loi relatif au Code d'éthique et de déontologie des agents publics qui a été finalisé.

1.2. Mesures de revalorisation salariale

Au-delà des réformes structurelles, le Gouvernement a pris des mesures immédiates visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération de catégories professionnelles spécifiques, souvent vulnérables.

Ces avancées se sont matérialisées par la signature d'arrêtés visant deux secteurs dépourvus de conventions collectives et la suppression des équivalences dans le secteur de l'hôtellerie.

A cet effet, il a été procédé à la revalorisation des salaires des domestiques et gens de maison ainsi que ceux des travailleurs du secteur agricole. Parallèlement dans le secteur hôtelier, une avancée sociale majeure a été enregistrée avec la suppression des équivalences à la durée légale du travail, harmonisant ainsi le régime horaire de cette branche sur le droit commun.



2. Renforcement et extension de la protection sociale des travailleurs

L'ambition de justice sociale portée par le Pacte se manifeste à travers le renforcement et l'extension de la protection sociale. Ainsi, l'action gouvernementale s'est articulée autour de deux axes majeurs : la réforme du système de retraite et l'inclusion des travailleurs de l'économie informelle.

2.1. Réforme du système de retraite

Conformément aux engagements tripartites, les concertations relatives à la réforme du système de retraite ont abouti à des propositions.

Ces échanges approfondis ont permis de dégager des conclusions consensuelles et d'arrêter une feuille de route soumise à validation.

Ce document stratégique définit désormais les étapes clés de la restructuration de nos régimes de retraite, afin d'en assurer la viabilité financière tout en garantissant un niveau de prestation décente.

2.2. Avancées majeures dans l'extension de la couverture sociale

Dans une dynamique d'inclusion sociale, des progrès déterminants ont été enregistrés pour étendre la protection sociale aux catégories professionnelles jusqu'alors marginalisées. Les réalisations suivantes témoignent de cette volonté :

- l'opérationnalisation du Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC) :
Ce régime novateur connaît un déploiement progressif, permettant aux acteurs de l'économie informelle de bénéficier d'un dispositif adapté à leurs réalités économiques ;
- l'institution de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS) :
Ce levier stratégique offre désormais une couverture dédiée à une frange essentielle du tissu économique national, renforçant ainsi la résilience sociale des artisans.

A ce sujet, il convient de relever une avancée significative avec la signature d'une convention entre le Ministère en charge du Travail et l'Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire universelle. Cet accord porte spécifiquement sur la prise en charge de la branche santé, garantissant un accès aux soins plus large et mieux structuré. Ces mesures marquent une étape décisive vers la matérialisation d'une protection sociale pour tous, pilier indispensable d'une croissance inclusive et durable.



3. Facilitation, par le dialogue social, du règlement des contentieux liés aux licenciements dans les entités des secteurs public et parapublic

Sous l'égide de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), une série de concertations tripartites (État, Employeurs, Syndicats) s'est tenue les 4, 5 et 6 août 2025. Ces concertations ont permis d'instaurer un climat de confiance entre les parties, de réduire le risque de judiciarisation des conflits sociaux et de consolider la dynamique de dialogue social comme mécanisme privilégié de règlement des différends.

Dans cette dynamique, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme du Service public a tenu, le 5 mars 2026, une réunion de suivi avec les entités concernées, consacrée à l'état d'exécution des mesures de réintégration. On peut ainsi noter au niveau des structures suivantes :



Port Autonome de Dakar (PAD) : la Direction générale du PAD a estimé que les 725 cas de rupture annoncés concernaient des CDD arrivés à terme et qui n'ont pas été renouvelés. Au final, l'examen de la situation a révélé que 166 personnes étaient concernées par plusieurs renouvellements de CDD ; parmi ces derniers, 40 travailleurs ont été réintégrés entre juillet 2025 et janvier 2026. Le PAD s'est engagé à poursuivre les recrutements, suivant les besoins de l'entreprise, pour apurer ce qui reste des 166.



Dakar Dem Dikk (DDD) : la Direction a engagé un processus de régularisation et de réintégration progressive, avec 9 travailleurs réintégrés et 241 prestataires recrutés en contrats à durée indéterminée depuis février 2025, dans le cadre d'un plan global de recrutement adopté par le Conseil d'administration de l'entreprise.



République du Sénégal
Un Peuple • Un But • Une Foi
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,
DU PÉTROLE ET DES MINES

Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM) : suite à un audit, 8 travailleurs ont déjà été réintégrés sur 44 dossiers dont les renouvellements de contrats n'étaient pas visés par l'inspection du travail. La suite se fera en fonction des besoins dans le cadre du Fonds minier, qui dispose désormais d'une personnalité juridique lui permettant de recruter.



Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : un plan social a permis d'accompagner 37 agents vers un départ négocié sous la supervision de l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale de Dakar.



Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) : les échanges ont permis de préciser que les 9 licenciements évoqués concernaient des situations disciplinaires liées à des absences répétées et des abandons de poste, ce qui limite les possibilités de réintégration immédiate.



Grand Théâtre National : engagement de l'administration pour un plan de réintégration ou d'accompagnement de 23 travailleurs licenciés pour motif économique.



4. Amélioration de la qualité du service public

Dans sa volonté de répondre aux aspirations des citoyens à un service public de qualité, le Gouvernement a impulsé une série de réformes au sein des secteurs stratégiques. Cette dynamique de transformation du service public vise à accroître l'efficacité de l'Administration et à garantir un impact direct et positif sur la qualité de vie des populations.

4.1. Maîtrise des effectifs de la Fonction publique

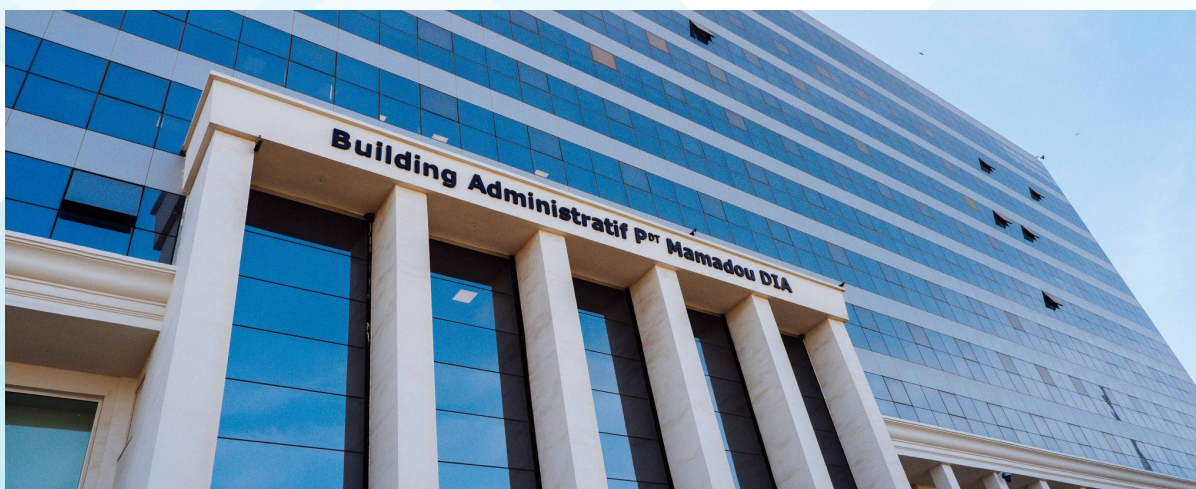
Le Ministère en charge de la Fonction publique met en œuvre l'audit physique et biométrique des effectifs de la Fonction publique d'Etat. Cette opération d'envergure nationale contribue à la maîtrise des effectifs de la Fonction publique, qui constitue un enjeu stratégique majeur pour l'État du Sénégal, tant du point de vue de la performance de l'action publique que de l'équité administrative et de la confiance des citoyens envers les services publics. Cet audit permettra, entre autres résultats, la mise en place d'un système d'information intégré des ressources humaines (SIRH) pour une bonne maîtrise des effectifs en droite ligne de la professionnalisation de la gestion des ressources humaines de l'État.

4.2. Stratégie nationale de formation continue des agents de l'Etat

Après avoir procédé à la validation de la Stratégie nationale de formation continue des agents de l'État (SNFC), le Ministère en charge de la Fonction publique a engagé, dans le cadre de sa mise en œuvre, le processus d'élaboration d'un plan d'actions opérationnel destiné à traduire les orientations stratégiques en programmes, projets et activités concrètes sur l'horizon temporel 2026-2030. La SNFC est un véritable instrument structurant destiné à contribuer à la réalisation de l'objectif de bâtir une Administration performante au service des citoyens. Ce plan d'actions prend en compte, notamment, le projet de renforcement des capacités et de développement des compétences des ressources humaines de l'Etat, décliné dans le cadre du Programme de Gestion intégrée et de Développement des Ressources humaines de l'Etat (PGI-DRH) ainsi que le projet de formation numérique des agents de l'Etat.

4.3. Modernisation et Transformation digitale de l'Administration

La réforme de l'État repose prioritairement sur la dématérialisation des procédures administratives et l'optimisation des ressources humaines. A ce titre, plusieurs engagements majeurs sont en cours d'exécution. La digitalisation des procédures administratives constitue un chantier transversal en constante progression, visant à simplifier les interactions entre l'Administration et les usagers. Par ailleurs, l'optimisation des systèmes d'information se traduit par l'interconnexion des plateformes GIRAFE et MIRADOR, marquant une étape déterminante dans la gestion intégrée des ressources humaines de l'État. Dans cette même dynamique, les travaux d'interconnexion des systèmes GIRAFE, e-SOLDE et e-PENSION ont été lancés, en vue de garantir, à terme, une plus grande fluidité dans le traitement des rémunérations et des pensions de retraite.



4.4. Refonte du cadre juridique et opérationnel de la Santé

Le secteur de la Santé fait l'objet d'une attention particulière à travers une réforme globale de son cadre normatif. A ce titre, les actions suivantes sont engagées :

- l'élaboration d'un Code de la santé publique ;
- la réforme hospitalière tendant à optimiser la gouvernance et l'offre de soins au sein des structures de santé ;
- la révision de la nomenclature des actes médicaux pour une tarification plus juste et mieux adaptée aux évolutions de la médecine moderne.

4.5. Restructuration des entreprises publiques

Le Gouvernement poursuit les efforts d'assainissement et de relance des entités parapubliques. Il a entrepris la rationalisation des agences, établissements publics, sociétés nationales et structures assimilées. À cet égard, la restructuration de la SN la Poste a franchi une étape significative. Le processus se déroule dans un climat de dialogue constructif, marqué par la signature et la validation de 290 protocoles d'accord de départ négocié, garantissant ainsi un traitement concerté du cas des agents concernés par ce plan de redressement.



5. Relance de l'économie et politique d'emploi

En réponse à une demande constante des partenaires sociaux, la transparence budgétaire est désormais effective, grâce à la publication trimestrielle des rapports d'exécution par le Ministère des Finances et du Budget. Parallèlement, le processus d'apurement de la dette intérieure se poursuit, soutenu par la mobilisation d'une enveloppe de 500 milliards de FCFA au titre de la première Loi de Finances rectificative (LFR) 2025 et de 300 milliards au titre de la Loi de Finance initiale (LFI) 2026.

Enfin, la réforme du Code général des Impôts a été engagée, avec pour ambition d'alléger la charge fiscale des contribuables par un élargissement de l'assiette. Par ailleurs, le processus d'élaboration de la Politique nationale de l'emploi se poursuit. Les consultations nationales ont été bouclées ; l'ambition étant de disposer du document final au cours de l'année 2026. Enfin, la signature de la nouvelle Convention nationale État-employeurs privés pour la promotion de l'emploi « AND YOMBAL XËY » le 23 avril 2026, représente une avancée significative pour le marché du travail sénégalais. Elle vise concrètement à renforcer l'insertion professionnelle des jeunes à travers des dispositifs de stages et d'apprentissage, à simplifier les procédures administratives pour encourager le recrutement, et à moderniser le cadre juridique du travail grâce notamment à l'adoption des nouveaux projets de Code du travail et de Code de sécurité sociale.

Cette convention marque ainsi une volonté commune de l'État et du secteur privé de conjuguer leurs efforts pour créer davantage d'emplois décents et améliorer la protection sociale au Sénégal.

6. Amélioration de la situation des agents de l'État

L'action gouvernementale s'est intensifiée en faveur de la revalorisation des conditions de travail des agents de l'État, en plaçant l'équité et l'attractivité du service public au cœur des priorités. Cette dynamique transversale s'accompagne d'une série de réformes sectorielles visant à stabiliser le climat social et à améliorer les plans de carrières.

6.1. Mesures transversales de revalorisation et d'équité salariales

Le Gouvernement a engagé une réforme structurelle du système de rémunération, dont la phase préparatoire est enclenchée avec la disponibilité des termes de référence et de la note conceptuelle relatifs à l'étude globale. En outre, une avancée majeure a été enregistrée avec la généralisation de l'indemnité représentative de logement à l'ensemble des agents de la Fonction publique depuis le mois de janvier 2026, soit un impact financier de plus de 16 milliards FCFA.

Pour le secteur de la Santé, des concertations se poursuivent afin d'ajuster l'impact de cette mesure aux impératifs de maîtrise des recrutements. Cette démarche prudentielle s'explique par une hétérogénéité du personnel du secteur de la Santé. En plus des agents fonctionnaires, il existe une autre catégorie de contractuel dont l'intégration a été facilitée par les projets et programmes. Ces travailleurs bénéficient de contrats renouvelés au fil des années et dans des conditions non encadrées par le Code du Travail.

Par ailleurs, en vertu de l'accord signé le 10 juillet 2025 avec l'intersyndicale des travailleurs des collectivités territoriales, une revalorisation salariale des agents a été actée, nécessitant un accompagnement budgétaire soutenu de l'État pour en garantir l'effectivité au niveau local.

En parallèle, le Ministère de l'Éducation nationale a lancé le recensement des chargés de cours et des Professeurs contractuels (PC) titulaires de diplômes académiques supérieurs (Licence ou Master), en vue de faciliter leur accès à des passerelles professionnelles, notamment à travers une formation à distance à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF). Enfin, le lancement officiel de la refondation curriculaire marque une étape décisive dans la modernisation des enseignements au sein de l'école sénégalaise.



6.2. Éducation et Formation

Le secteur de l'Éducation bénéficie d'un effort de recrutement exceptionnel, avec le recrutement de 2 000 enseignants en 2025, complétée par une autorisation de **2 527 postes** supplémentaires en 2026. Concernant ce secteur, le Gouvernement a parfaitement respecté ses engagements concernant la situation des enseignants dits « décisionnaires » avec la si-

signature des décrets n°2026-65 et n°2026-66 du 27 février 2026, portant respectivement modification du statut des fonctionnaires de l'enseignement et régime applicable aux agents non fonctionnaires de l'État, modernisant ainsi les cadres réglementaires jusque-là en vigueur. La gestion des carrières progresse également avec le reversement des Maîtres d'Éducation physique et sportive (MEPS) dans le corps des Professeurs de Collège d'Enseignement moyen général) (PCEMG), dont la première cohorte a achevé sa formation.

6.3. Enseignement supérieur

Dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur, les effectifs sont renforcés par le recrutement de 500 enseignants-chercheurs, dont une part significative a déjà pris service à l'Université Gaston Berger (UGB).

Le dialogue social a été institutionnalisé à travers la mise en place d'un comité du dialogue social incluant tous les acteurs de l'université, en étroite collaboration avec le Haut Conseil du Dialogue Social. Ces efforts s'accompagnent d'initiatives fortes pour stabiliser le calendrier universitaire, ainsi que de la finalisation de plusieurs infrastructures immobilières, sous l'égide du le Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens (MITTA).

Enfin, des concertations entre les ministères en charge du Travail et de l'Enseignement supérieur sont engagées pour doter le sous-secteur l'Enseignement supérieur privé d'une convention collective dédiée.

6.4. Santé et Action sociale

Le renforcement du secteur de la santé se traduit par la programmation du recrutement de 2 500 agents au titre de l'année 2026. Sur le plan de la valorisation des carrières, le décret n°2026-67 du 27 janvier 2026 consacre désormais le reclassement des techniciens supérieurs de santé dans la hiérarchie A2. Une démarche similaire est en cours pour les docteurs vétérinaires, dont le futur statut devrait garantir l'accès à la hiérarchie A spéciale.

Par ailleurs, le Gouvernement a procédé à l'apurement de la situation sociale de la Croix-Rouge sénégalaise, à travers la budgétisation intégrale de ses arriérés de salaires dans la LFI 2026, tout en engageant le renouvellement de ses instances dirigeantes.

6.5. Justice

Le secteur de la Justice a franchi une étape déterminante avec la finalisation du projet de décret modifiant le statut particulier des fonctionnaires dudit secteur. Ce texte, qui matérialise l'accord signé avec le Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUST) et l'Union nationale des Travailleurs de la Justice (UNTJ), prévoit le reclassement des greffiers dans la hiérarchie A2. Son examen final par le Conseil supérieur de la Fonction publique est intervenu le 30 mars 2026, confirmant ainsi la volonté du Gouvernement d'apaiser durablement le climat social au sein des juridictions.



La trêve sociale, un objectif pas encore atteint

Malgré les résultats positifs notés dans la mise en œuvre des engagements, force est de constater que l'apaisement du climat social demeure partiel. Des secteurs stratégiques tels que la Santé et l'Éducation continuent d'être perturbés par des mouvements de grèves persistants, exigeant des efforts de clarification des mesures déjà prises.

Les Syndicats d'enseignants les plus représentatifs regroupés autour du G7 ont mis en œuvre six (6) plans d'action avec des mots d'ordre de grève, les 18 et 19 novembre 2025, les 13, 14, 22, 23, 29 et 30 janvier 2026, les 25 et 26 février 2026, les 2, 3, 6, 10, 11, 13 et 16 mars 2026. Cependant un accord a été signé le 16 avril 2026, entre le gouvernement et le G7 permet de stabiliser le climat social dans ce secteur.

Dans le secteur de la Santé et de l'Action sociale, l'ASAS And Gueusseum a décrété plusieurs plans d'actions, dont le neuvième lancé en début avril, comprenant des grèves perlées de 72 heures tous les quinze jours.

Entre décembre 2025 et avril 2026, la Fédération des Syndicats de la Santé (F2S) a décrété au moins trois mots d'ordre de grève ; un premier plan d'action dès le 9 janvier, suivi d'une grève de 48 heures les 16 et 17 février 2026.

L'intersyndicale du secteur primaire a déroulé un plan d'action de grève dans la période du 3 au 31 décembre 2025 sur tous les jours ouvrables sans répit.



Perspectives et recommandations

Ces remous notés malgré l'engagement d'observer une trêve sociale devraient interpeler l'ensemble des acteurs du dialogue social sur les moyens de lutte, les mécanismes juridiques qui les régissent et leur impact sur l'économie nationale.

Les réformes en cours du Code du Travail et du droit de la Fonction publique offrent des opportunités pour mieux encadrer le droit de grève dans le secteur public.

Par ailleurs, des lenteurs administratives subsistent, notamment en ce qui concerne la mise en solde effective de certains agents et le parachèvement de certaines réformes.

Au regard des avancées incontestables enregistrées dans la mise en œuvre du Pacte national de Stabilité sociale pour une Croissance inclusive et durable, il convient de se projeter vers une phase d'accélération. Ainsi, réitérant la ferme volonté de l'État de faire du Pacte un instrument de référence, le Premier Ministre a, lors de la réunion du Comité de pilotage (COPI) du PNSS-CID tenue le 17 mars 2026, défini un ensemble de mesures correctives. Ces orientations, combinées à l'analyse des contraintes identifiées, fondent les recommandations ci-après :

AU TITRE DU PILOTAGE ET DU SUIVI DU PACTE



TRANSMETTRE, DE MANIÈRE RÉGULIÈRE ET SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE, AU MINISTÈRE EN CHARGE DU TRAVAIL LES RAPPORTS SECTORIELS RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PAR LES MINISTÈRES CONCERNÉS ;



ASSURER L'ANIMATION DES COMITÉS TECHNIQUES SECTORIELS DE SUIVI DES ENGAGEMENTS AU SEIN DES MINISTÈRES CONCERNÉS ;



MOBILISER LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES AU NIVEAU DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES AFIN D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PACTE.

AU TITRE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE DU TRAVAIL DÉCENT ET DU RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL



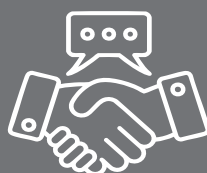
FINALISER LE PROCESSUS D'ADOPTION DES PROJETS DE CODE DU TRAVAIL ET DE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ;



PRENDRE, AU NIVEAU DE CHAQUE MINISTÈRE, LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES À LA FINALISATION DE L'AUDIT BIOMÉTRIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ;



RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES SOCIAUX ET DES MANAGERS PUBLICS EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL ;



REDYNAMISER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE À TRAVERS LA RÉACTUALISATION DES INSTRUMENTS CONVENTIONNELS OBSOLÈTES ET LA CONCLUSION DE NOUVELLES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES SECTEURS QUI EN SONT DÉPOURVUS ;



GÉNÉRALISER L'INSTALLATION DES COMITÉS DE DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU DES MINISTÈRES, DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES, AINSI QUE DANS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES.



Le premier bilan annuel du PNSS-CID témoigne d'une exécution réelle des promesses de l'État. En l'espace de dix mois, des leviers juridiques, sociaux et économiques majeurs ont été activés afin de répondre aux attentes des travailleurs et des employeurs.

La réussite de ce pacte triennal repose désormais sur la capacité des partenaires sociaux à respecter la trêve sociale convenue de trois (3) ans, ainsi que de la diligence du Gouvernement à parachever les réformes structurelles engagées. Le Pacte demeure, à cet égard, l'instrument de référence pour ériger le dialogue social en moteur d'une croissance inclusive et durable.

Au terme d'une année de mise en œuvre, le Pacte a permis d'engager des réformes majeures et d'obtenir des résultats concrets. Il a transformé la manière dont l'État gère les revendications sociales. Il a installé une nouvelle culture : celle du dialogue structuré, de la réforme progressive et de la responsabilité partagée.

Le Gouvernement reste pleinement engagé. La ligne directrice de l'action gouvernementale est sans équivoque. Il s'agit de consolider durablement la stabilité sociale au service du développement du Sénégal.

Grande Rencontre tripartite



27 février 2025 : Les négociations sont engagées en vue de la signature d'un engagement mutuel pour la stabilité sociale.

Signature du PACTE



1^{er} mai 2025 : Le Pacte de stabilité sociale, signé à la Primature entre le Gouvernement, les Syndicats et le Patronat, consacre une ambition commune pour l'apaisement social

COPIL 1



27 octobre 2025 : Le Premier Ministre engage la mise en œuvre du Pacte à travers l'installation du comité de pilotage.

COTEC



13 janvier 2026 : Le Comité Technique (COTEC) s'est réuni sous la présidence du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme du Service Public, pour assurer le suivi opérationnel du Pacte.

COPIL 2



17 mars 2026 : Un deuxième comité de pilotage pour consolider la mise en œuvre du Pacte.

Accord Gouvernement/G7



13 avril 2026 : L'accord entre le Gouvernement et les syndicats des enseignants (G7) ouvre la voie à un apaisement dans le secteur éducatif.

